

Divers

Boîte à livres

Elle est à votre disposition sur la place des Marronniers, en face de l'église.

Gratuite et ouverte à tous. Les livres mis à votre disposition dans cette boîte, peuvent être conservés, être redispesés et même remplacés par d'autres.

Locations : Salles des Fêtes

La Mairie met à votre disposition le complexe du Chat d'Eau (route du stade) en location pour vos fêtes et réunions familiales.

Pour tout renseignement concernant les tarifs, veuillez contacter la Mairie au 05 46 51 00 45.

Dans notre Commune, vous avez la possibilité de faire du sport.

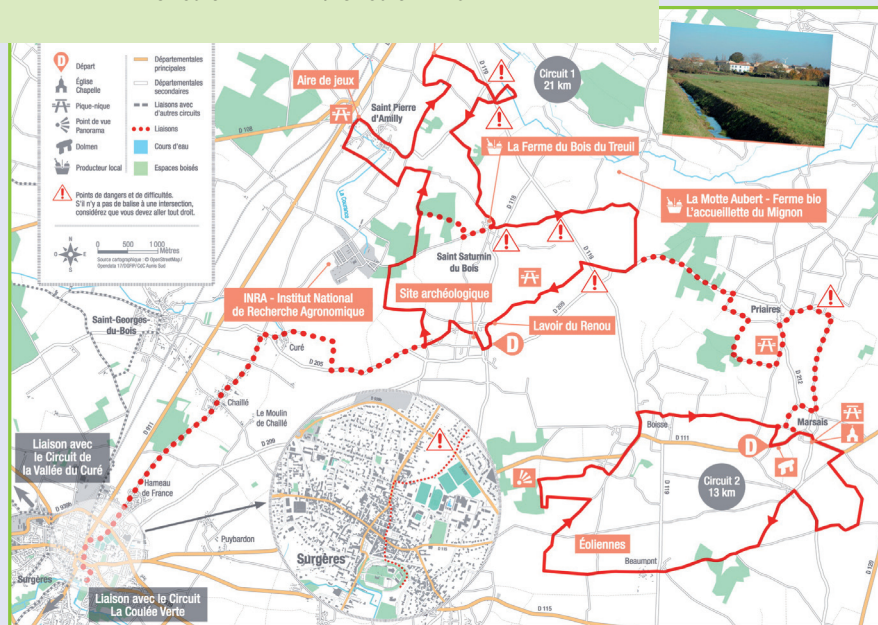
Vous avez accès à :

- Un cours de Tennis

- Un Terrain de Football

- Deux boucles d'itinéraires cyclables ou randonnée

Circuit 1 : 21 km / Circuit 2 : 13 km



Rendez-vous sur le site www.aunis-sud.fr pour télécharger les fiches ou les tracés.

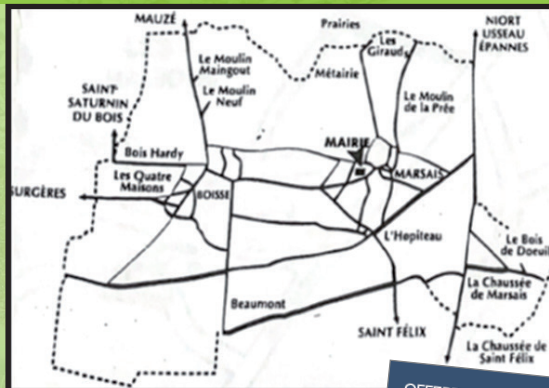
Vivre dans un village Charentais

Choisissez votre village
et votre maison. Pour le cadre...
Suivez votre coup de cœur !

Présentez-vous à vos voisins,
des liens d'amitié seront
sûrement vite créés.

Participez à des activités
organisées par les associations
du village et si vous avez le temps
et la disponibilité, pourquoi ne pas devenir bénévole ?

Consommez local, les commerces
et les artisans vous en remercieront.



Vous pouvez suivre la vie
communale sur l'Appli mobile
« PanneauPocket,
ma commune dans la poche ».



Vous aurez les alertes de la commune en temps réel.

Vous pouvez suivre également l'actualité
sur notre page Facebook :  Mairie de Marsais (17700)

Le Tri des déchets : Collecte et Déchèterie

**Aucun déchet ne doit être déposé
au sol, chacun doit trier correctement
ses déchets.**

Le traitement et la valorisation des déchets produits
par les ménages sur la Commune sont assurés par
Cyclad, syndicat mixte.

Collecte des déchets (ordures ménagères) :
tous les 15 jours, un mercredi sur deux

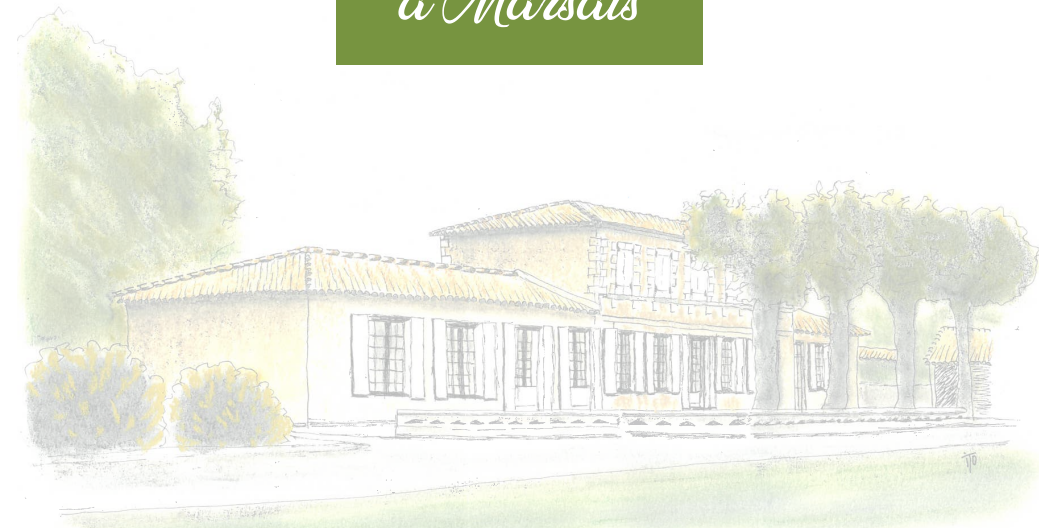
Collecte des bacs jaunes : tous les jeudis

Les containers doivent être rentrés après chaque
passage de collecte.

Des bornes de collecte de verre sont réparties sur
différents points de la Commune. Elles sont situées
proche de la pharmacie à Marsais, dans le complexe
du Chat d'Eau, route du stade, près de l'arrêt du car
sur la route de Surgères.

Deux déchèteries intercommunales sont à votre
disposition à Saint-Saturnin et Surgères. Leur accès
est réglementé et se fait grâce à un autocollant qui
est à demander lors de votre première visite sur
présentation d'un justificatif de domicile.

Bien vivre
à Marsais



Bienvenue !

Vous venez d'arriver à Marsais !

L'ensemble de la Municipalité
vous souhaite la bienvenue !

Vous cherchez à prendre vos marques
dans votre nouvelle Commune.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil
les renseignements essentiels
qui concernent votre quotidien.

Livret d'accueil du Nouvel Habitant



Marsais

Mémo utile

Horaires

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 9h-12h	Judi : 9h-12h
Mardi : Fermée au public	Vendredi : 9h-12h
Mercredi : 9h-12h	

Les horaires de l'après-midi (13h30-16h) sont uniquement sur Rendez-vous et réservés à la réception et au traitement des dossiers d'Urbanisme, d'Etat civil, scolaires...

Agence Postale

Lundi au Vendredi : 8h45 à 12h00

Numéros utiles

Mairie : ☎ 05 46 51 00 45
 ✉ mairie@marsais.fr
 accueil@marsais.fr

Ecole élémentaire et Garderie périscolaire : ☎ 05 46 51 03 21

Ecole maternelle : ☎ 05 46 30 41 91

Cantine : ☎ 05 46 56 90 25

Divers

Pour les inscriptions à la cantine, les dossiers sont à retirer à la mairie de Marsais.

Une liste des Assistantes Maternelles agréées est disponible à la Mairie.

Vos Commerces de proximité

La Boulangerie des Délices
 05 46 42 66 85

La Pharmacie LESPLINGART
 05 46 51 00 10

LB Réception
 Traiteur, événementiel
 06 82 34 39 54

La Pin-up Givrée
 Fabrication de sirop et glaces au lait de chèvre
 06 31 08 73 35

Nuccio Presto
 Livraison de pizzas à domicile
 06 85 92 07 50

Pizzas Nino
 Camion le mardi soir, parking de la Mairie
 06 82 34 77 91

L'Épicerie de St-Mard
 Camion lundi matin et vendredi matin
 05 46 35 60 71

Si par mégarde, nous vous avons oublié, nous vous prions de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie, nous veillerons à rajouter votre contact lors d'une prochaine publication.



Informations Utiles

Service Public

- Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche se fait à la mairie.
- N'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale. Il est possible de s'inscrire toute l'année. Pour cela, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour du scrutin
- Posséder la nationalité française
- Jouir de ses droits civils et politiques

Animaux de compagnie

Déclarations des chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie

Conformément à la réglementation en vigueur, tout propriétaire ou détenteur d'un chien de 1^{ère} ou 2^e catégorie doit se présenter en Mairie pour établir une déclaration.

Divagation des animaux

En date du 8 Mars 2019, la commune de Marsais a pris un arrêté municipal portant sur l'interdiction de toute divagation sur la voie publique communale, d'un animal seul, sans maître ou gardien.

Si vous apercevez un animal errant dans la Commune, prévenez nos piégeurs agréés M. DUPIN au 06.43.95.68.25 ou M. COUZINET au 07.80.05.85.87.

Nous vous proposons, de déclarer votre animal à la Mairie, par courriel, par courrier ou sur place, (nom, race, photo et vos coordonnées) ainsi nous pourrions vous contacter immédiatement en cas de besoin.

Bruit de voisinage et nuisances sonores

La vie à la campagne est synonyme de calme et de tranquillité. Cependant des bruits, s'ils sont quotidiens et ininterrompus, peuvent devenir une gêne pour mes voisins. Alors, je fais attention à ceux qui vivent aux alentours et je respecte leur tranquillité.

En cas de bruits exceptionnels, j'avertis au préalable mes voisins et j'essaie au maximum de limiter des désagréments.

En tant que voisin, j'accepte également que ma tranquillité soit exceptionnellement perturbée. Je ne réagis donc pas à chaque nuisance ponctuelle, mais je cherche un terrain d'entente.



Je n'effectue pas des travaux bruyants de bricolage et de jardinage (tondeuse, perceuse...) aux heures des repas ainsi que le soir.

Entretenir sa propriété et ses abords

La végétation dépassant les limites de sa propriété doit être entretenue et taillée.

Défricher et entretenir son terrain est important pour prévenir les risques d'incendie et la présence de nuisibles.

Pensez aussi à faciliter l'écoulement des eaux pluviales venant des voies en amont.

Véhicules : vitesse et stationnement

Le respect des limitations de vitesse

La vie d'autrui prime sur toute autre considération. Il n'y a aucune excuse pour aller trop vite en voiture. Respectez les limitations de vitesse en agglomération !

Le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs est interdit

Même un court instant, c'est forcément un stationnement gênant. Les entrées de l'école, ainsi que des commerces doivent être libres d'accès. Pour le respect de l'environnement, merci d'éteindre le moteur de votre véhicule lors des courts arrêts.



Liste des Associations de Marsais

UPEM (Association de parents d'élèves)
 upemdemarsais@gmail.com

AGCA (Association de chasse)

Les Enchant'cœur (Chant)
 contact@lesenchantcoeur.org

L'Espérance de Boisse (Fanfare)

FCM (Club de football)
 xavier.marechal@orange.fr

Foyer Rural (Activités diverses)
 maroleau.roland@free.fr



Le journal d'information

Marsais Infos



Périodiquement, vous trouverez dans votre boîte aux lettres le « Marsais infos », journal d'information de la Commune de Marsais distribué sur l'ensemble de notre territoire communal. Vous y découvrirez toutes les rubriques relatives à la vie de la Commune.